

13.03.2001 - 17:09 Uhr

## La tolérance à l'égard des gais et des lesbiennes est indispensable pour une prévention efficace du sida

Zurich (ots) -

L'Aide Suisse contre le Sida dénonce les réactions hostiles aux lesbiennes et aux gais suite à l'annonce de la tenue de la Gay Pride 2001 à Sion. Elle s'élève en particulier contre les affirmations mensongères et les propos discriminatoires à l'égard des gais et lesbiennes propagés par l'association conservatrice intégriste "RomanDit" samedi dernier dans une annonce publiée dans le quotidien valaisan Le Nouvelliste.

Depuis des années, l'Aide Suisse contre le Sida soutient, dans le cadre de ses mesures de prévention destinées aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, l'organisation de gay prides. Ces manifestations rappellent les efforts d'émancipation des mouvements gais et sont un appel à la tolérance et à l'acceptation face aux lesbiennes et gais.

Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, l'Aide Suisse contre le Sida mène un programme de prévention "Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes" qui transmet des informations sur la manière de se protéger du sida en utilisant des préservatifs. Parallèlement, ce programme vise également à apporter un soutien aux hommes gais dans leur environnement pour leur permettre de s'affirmer au grand jour et de vivre leur identité sexuelle, condition de base pour mieux se protéger contre le sida. En Suisse, les tabous qui frappent l'homosexualité ont, d'une manière générale, pu être largement levés, même si l'on assiste toujours à des réactions de rejet lorsque les problèmes et la discrimination des gais sont abordés publiquement. Dans le cadre de manifestations gais, l'Aide Suisse contre le Sida organise depuis des années des actions de prévention qui ont fait leurs preuves et correspondent aux objectifs de la stratégie suisse de prévention du sida.

La volonté d'interdire la Gay Pride à Sion viole deux droits fondamentaux de notre société. D'une part, la liberté de rassemblement est garantie en Suisse et aucune raison plausible ne pourrait la limiter dans ce cas. D'autre part, l'article 8 de la Constitution fédérale interdit toute discrimination sur la base d'une forme de vie, ce qui englobe expressément l'homosexualité. L'Aide Suisse contre le Sida demande de ce fait aux autorités valaisannes d'exprimer clairement leur position à l'égard des lesbiennes et des gais qui vivent dans le canton en autorisant la Gay Pride et en lui apportant tout leur soutien.

Ce texte peut également être consulté sur le site internet [www.aids.ch](http://www.aids.ch) / Media News.

Contact:

Aide Suisse contre le Sida

Case postale 1118

8031 Zurich

fax +41 1 447 11 12

Ruth Rutman, directrice, tél. +41 1 447 11 11 et

Mark Baecher, porte-parole, tél. +41 1 447 11 21 ou

mobile +41 79 334 80 80

[ 017 ]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002236/100005374> abgerufen werden.